



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 9 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 9 septembre 2024, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Lucie De Bons et Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

---

Déclaration d'ouverture par le président.

---

E 292-09-09-24

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant le sujet suivant :

- *Autorisation de signature – demande d'aide financière – programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 293-09-09-24

#### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture des procès-verbaux, puisque ceux-ci ont été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2024 et de la séance extraordinaire du 29 août 2024 et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation  
E 294-09-09-24

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 6 septembre 2024;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 2 473 531,96 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 295-09-09-24

### DÉPÔT - RAPPORT DU MAIRE - OCTROI DE CONTRATS EN MESURES D'URGENCE

Conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), monsieur le maire fait rapport au comité exécutif relativement à l'octroi de contrats qu'il a décrété pour remédier à des cas de force majeure en lien avec les pluies diluviennes d'août 2024.

Les membres du comité exécutif prennent acte de ce rapport.

---

E 296-09-09-24

### EMBAUCHE - TECHNICIEN EN MÉDIATION CULTURELLE - VOLET ANIMATION - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-83 et l'affichage externe SRH-2024-84;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Dominic Gervais Mailhot au poste de technicien en médiation culturelle - volet animation au Service loisirs, culture et vie communautaire selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan

No de résolution  
ou annotation  
E 297-09-09-24

**OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE COUTEAUX  
ET D'ACCESSOIRES POUR LES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de couteaux et d'accessoires pour les équipements de déneigement de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule notamment que les quantités indiquées au bordereau de soumission sont à titre indicatif et que ces quantités n'engagent la Ville en aucune façon quant aux quantités réelles à être achetées;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement par la Ville se fera selon ses besoins et à sa demande, sans obligation de sa part;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour la fourniture et la livraison de couteaux et d'accessoires pour les équipements de déneigement de la Ville, pour la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Robitaille Équipement inc.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 298-09-09-24

**OCTROI DE CONTRAT - CORRECTION À LA LIGNE D'ALIMENTATION  
EN AIR DES ÉTANGS DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX  
USÉES DE SHAWINIGAN-SUD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la correction des travaux effectués en 2023 au niveau de la ligne d'alimentation en air des étangs de la Station de traitement des eaux usées de Shawinigan-Sud;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif octroie le contrat pour la correction des travaux effectués en 2023 au niveau de la ligne d'alimentation en air des étangs de la Station de traitement des eaux usées de Shawinigan-Sud au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Lessard & Demers - Mécanique de procédé inc.**, suivant les prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 299-09-09-24

### AUTORISATION - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - LABORATOIRE POUR DES TRAVAUX DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - QUARTIER ST-LOUIS, PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour les services professionnels de laboratoire pour des travaux de contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des travaux au quartier St-Louis, phase 2, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **AtkinsRéalisis Canada inc.** pour les services professionnels de laboratoire pour des travaux de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux au quartier St-Louis, phase 2, suivant les prix indiqués à l'offre de services datée du 26 août 2024 et portant le numéro de référence 694657-24-ME-SN0414203.

Que le comité exécutif autorise Xavier Ouellet, ingénieur de projets - génie au Service de l'ingénierie ou Stéphane Carbonneau, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-702.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 300-09-09-24

### AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE SERVITUDE SUR LE LOT 5 845 240 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA

CONSIDÉRANT que des équipements doivent être installés sur le lot 5 845 240 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Shawinigan, afin de permettre le prolongement de la ligne de distribution d'énergie électrique actuelle;

CONSIDÉRANT que l'assiette de la servitude aura une superficie approximative de 190,5 mètres carrés;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT que cette nouvelle ligne électrique servira notamment à l'installation de nouvelles bornes de recharge dans le stationnement de l'Hôtel Énergie Shawinigan;

CONSIDÉRANT les avantages que l'aménagement de ces nouvelles bornes de recharge apporteront, tant pour les visiteurs de l'Hôtel Énergie Shawinigan que pour l'ensemble de la population;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan l'acte de servitude consistant en un droit notamment de placer, exploiter, entretenir, réparer, remplacer, construire, ajouter et inspecter sur, au-dessus et en dessous d'une partie du lot 5 845 240 du cadastre du Québec, les lignes de distribution d'énergie électrique en faveur d'Hydro-Québec et de télécommunication en faveur de Bell Canada, comprenant notamment les poteaux, haubans, câbles, fils, ancrs, supports, conduits, piédestaux, puits d'accès et tous autres appareils ou accessoires jugés nécessaires ou utiles, et ce, à titre gratuit.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 301-09-09-24

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA À LA PROMESSE D'ACHAT - LOT 6 556 232 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature de la promesse d'achat intervenue entre la Ville et 9451-5509 Québec inc., par la résolution E 282-21-08-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE 9451-5509 Québec inc. souhaite prolonger de 6 mois le délai pour l'obtention de son financement;

CONSIDÉRANT Qu'il y a notamment lieu d'ajouter l'obligation à 9451-5509 Québec inc. de consentir à la Ville à même l'acte de vente une servitude de travail et de stabilisation des berges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un addenda à la promesse d'achat;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'addenda à la promesse d'achat à intervenir entre la Ville et 9451-5509 Québec inc. pour prolonger le délai de 6 mois pour l'obtention de son financement ainsi qu'ajouter certaines obligations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 302-09-09-24

### APPROBATION D'UNE DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ - PROGRAMME ÉCOPRÊT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mis en place le programme Écoprêt par le biais du règlement SH-616, sous forme de prêt aux citoyens pour encourager la mise aux normes des systèmes d'évacuation des eaux et de la tuyauterie au plomb sur le territoire de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a approuvé la demande d'admissibilité portant le numéro 2024-00017 reçue dans le cadre du programme Écoprêt, par la résolution E 145-22-04-24;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une augmentation de l'estimation du coût de raccordement à l'égout, il y a lieu de réserver un montant supplémentaire de 3 000 \$;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif réserve un montant supplémentaire de 3 000 \$ à la demande d'admissibilité portant le numéro 2024-00017 reçue dans le cadre du programme Écoprêt pour un montant total de 24 314,39 \$ à cette fin, à même le Règlement d'emprunt SH-616 décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour la mise en œuvre du programme Écoprêt pour la mise aux normes des systèmes d'évacuation des eaux et de la tuyauterie au plomb.

Que le comité exécutif autorise le trésorier à verser l'avance sur présentation des pièces justificatives au propriétaire visé par la présente demande, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité prévues au programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 303-09-09-24

### DONATION D'UNE TOILE - MARGUERITE BOIVIN

CONSIDÉRANT QUE Marguerite Boivin désire faire un don d'une de ses toiles, nommée « Shawivari »;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif accepte le don de la toile nommée « Shawivari » de Marguerite Boivin.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le trésorier et directeur du Service des finances à émettre un reçu officiel pour don au nom de Marguerite Boivin, au montant égal à la valeur de la toile, soit 2 185 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 304-09-09-24

### EMPRUNT FONDS DE ROULEMENT - TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT les montants prévus au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier 2024 afin de permettre la réalisation du projet de transformation numérique (TI-24-003) du Service des technologies de l'information;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif décrète un emprunt au fonds de roulement jusqu'à concurrence d'un montant de 295 000 \$, taxes nettes incluses, afin de financer les dépenses reliées au projet de transformation numérique (TI-24-003), prévues au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier 2024.

Que cette dépense soit remboursée sur une période de 5 ans à compter de l'exercice financier 2025.

Que le comité exécutif autorise le trésorier à n'affecter que la somme utilisée pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 305-09-09-24

### MODIFICATION - RÉOLUTION E 265-19-08-24

CONSIDÉRANT la résolution E 265-19-08-24 adoptée par le comité exécutif lors de la séance tenue le 19 août 2024 pour autoriser la signature d'une entente à intervenir avec La Tour de Garde Société de Bibles et de Tracts du Canada;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions entre les parties, il y a lieu de modifier cette résolution;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif modifie la résolution E 265-19-08-24 de la manière suivante:

- 1- par le remplacement des dates « 13 juin au 15 juin 2025 et du 20 juin au 22 juin 2025 » par « du 20 juin au 22 juin 2025 et du 27 juin au 29 juin 2025 » au premier alinéa du préambule et au deuxième alinéa du dispositif;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

2- par le remplacement des premier et deuxième paragraphes du premier alinéa du dispositif par les suivants:

« - Première assemblée (du 20 au 22 juin 2025)  
8 349 \$, plus les taxes applicables;

- Seconde assemblée (du 27 au 29 juin 2025)  
6 762 \$, plus les taxes applicables. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 306-09-09-24

### VERSEMENT DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement des subventions suivantes:

- Groupe scout du centre-ville de Shawinigan inc. (District de la Saint-Maurice), au montant de 5 000 \$;
- Le centre d'action bénévole Trait d'Union, au montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 307-09-09-24

### SUBVENTION - SHAWI ELECTRIK

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du parc de la rivière Grand-Mère a demandé une aide financière pour l'événement de musique électronique le « Shawi Elektrik » qui se tiendra le 21 septembre prochain;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement d'une subvention d'un montant maximal de 3 000 \$ à la Corporation du parc de la rivière Grand-Mère pour la sécurité sur le site le jour de l'événement de musique électronique le « Shawi Elektrik ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---





No de résolution  
ou annotation  
E 308-09-09-24

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME GÉNÉRAL D'ASSISTANCE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES (PGAF)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a pris connaissance des modalités d'application du Programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan désire présenter une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique concernant les dommages survenus dans les zones touchées par les pluies abondantes des 9 et 10 août 2024;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise Jessica Vallières ou François Caron, ingénieurs au Service de l'ingénierie de la Ville, à préparer, signer et présenter une demande d'aide financière relative au Programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF).

Que le comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Shawinigan à procéder aux travaux nécessaires situés dans les zones touchées par les pluies abondantes des 9 et 10 août 2024.


Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir, s'il y a lieu, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

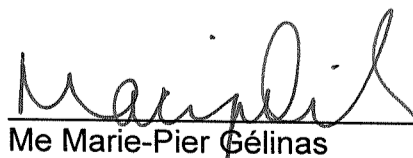
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 38.

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

  
\_\_\_\_\_  
Michel Angers  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe